

Affaire suivie par :
S. MESTRE
IEN mission maternelle
SM/

Téléphone
04 93 72 63 28
Fax
04 93 72 63 44
Mél.
ien-06.maternelle@ac-nice.fr

Nice, le 3 septembre 2025

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des Services de l'Education Nationale
des Alpes-Maritimes

A
Mesdames les Inspectrices,
Messieurs les Inspecteurs,
Des circonscriptions du premier degré des Alpes-Maritimes

Mesdames les Directrices
Messieurs les Directeurs
des écoles publiques des Alpes-Maritimes
Mesdames et Messieurs les enseignants de maternelle et de
 primaire

s/c de Mesdames les Inspectrices et Messieurs les
Inspecteurs de l'éducation nationale
chargés des circonscriptions du premier degré

Objet : note départementale mission maternelle 06 année 2025 2026

Références :

Loi du 26 juillet 2019 Pour une Ecole de la confiance
Décret n°2019-826 du 2-8-2019 relatif aux modalités d'aménagement de l'obligation d'assiduité en PS
Programmes d'enseignement publiés au BOEN n° 42 du 31 octobre 2024 (pour les domaines 1 et 4) et n°25 du 24 juin 2021
(pour les domaines 2, 3 et 5)
Circulaire de rentrée du 3 juillet 2025
Circulaire sur les sorties et voyages scolaires du 16 juillet 2024
Circulaire sur la promotion d'un numérique raisonné à l'école du 10 juillet 2025
Projet académique 2024 – 2029
Note de service MENJ Plan maternelle du 10 janvier 2023
Note de service MENJ Place des mathématiques de l'école au lycée du 10 janvier 2023

1) Les membres de la mission maternelle 06 et les conseillers référents C1 en circonscription :

A cette rentrée scolaire la mission maternelle des Alpes-Maritimes est composée comme suit :

Stéphanie Mestre, IEN préélémentaire à 100% sur la mission
Julie Damon, CPD maternelle à 100% sur la mission
Isabelle Blondeau, PEMF, affectée à la mission maternelle
Mélanie Jobrani, PEMF, affectée à la mission maternelle
Emilie Leroy, PEMF, affectée à la mission maternelle
Isabelle Pardo, PEMF, affectée à la mission maternelle
Peter Prudhommeaux, PEMF, affecté à la mission maternelle
Et Leila Saïmi, DDA, formatrice associée à la mission maternelle.

La mission maternelle fait partie du pôle ressources élèves mis en place par M. l'inspecteur d'académie. Elle est joignable sur le mail : ien-06.maternelle@ac-nice.fr et les membres peuvent être mobilisables par l'intermédiaire d'une demande adressée à l'IEN préélémentaire et sous couvert de votre IEN de circonscription.

En outre, depuis la rentrée 2024, chaque circonscription est dotée d'un conseiller pédagogique référent C1 sous l'autorité de l'IEN CCPD qui est destinataire des formations et ressources spécifiques propres au cycle un. Le site Internet de la mission maternelle 06 (réactualisé à cette rentrée) vous renseigne sur la ou les personne(s) que vous pouvez contacter sur votre circonscription en cas de besoin : <https://www.pedagogie.ac-nice.fr/dsden06/maternelle/>

2) Ce que nous disent les évaluations de mi CP 2025 et quelques préconisations de travail au niveau des classes :

- Pour le hors EP, les compétences en dessous du national sont la **compréhension de mots en français et la résolution de problèmes** en mathématiques. Concernant les autres compétences, la lecture à haute voix est perfectible (73 contre 75.6 au national) ainsi que l'écriture de syllabes et de mots (1 point en deçà du national).
- Pour le REP, il s'agit de renforcer la **connaissance des lettres et du son qu'elles produisent et la comparaison des nombres en mathématiques**.
- A souligner les résultats en REP et REP + supérieurs au national dans la majorité des items, particulièrement significatifs en résolution de problème, maîtrise de la soustraction et addition en REP+.

Quelques pistes de travail en amont en cycle un et pour la liaison GS/CP :

Pour le domaine 1 :

- s'abonner à une formation EAFC de 6h cette année pour aborder plus spécifiquement les compétences en **compréhension/vocabulaire et en production écrite**.
- toujours choisir des **méthodes qui privilégient l'enseignement explicite de la compréhension de texte** (exemple de la pédagogie de l'écoute) pour améliorer vocabulaire et compréhension de l'implicite. S'appuyer sur le **guide vert du MEN concernant le vocabulaire** et sur le **nouveau document d'accompagnement en langage avant 4 ans**.
- augmenter le capital lexical des élèves: en déployant une démarche spiralaire favorisant l'encodage, le stockage et le réemploi de mots ou expressions, en lisant quotidiennement des albums et des documentaires aux élèves, en installant systématiquement un espace bibliothèque dans la classe avec une évolution de cet espace sur l'année scolaire, en utilisant les imagiers ou les abécédaires très fréquemment en classe pour que les élèves associent forme (écriture) et sens des mots vus, en se dotant du numérique sans écran (tableau bavard, mur sonore) pour que la fréquentation avec ces mots soit renforcée.

Pour le domaine 4 :

- en mathématiques, en continuant de renforcer les dimensions « **verbaliser et abstraire** » de la démarche d'apprentissage en maternelle ainsi que les temps d'apprentissage consacrés à la **résolution de problèmes**,
- en **s'abonnant à une formation EAFC de 6h** sur le développement logico-mathématiques en maternelle,
- en utilisant des méthodes porteuses de sens en mathématiques qui associent manipulation concrète, verbalisation et abstraction. Vous pouvez contacter la mission maternelle si vous avez besoin de conseils dans le choix de vos supports de classe.

3) Les priorités au niveau national pour la maternelle pour l'année scolaire 2025/2026 :

La loi sur l'Ecole de la Confiance, portant obligation d'instruction de 3 à 16 ans et la circulaire de rentrée 2025 continuent de donner la priorité à l'école maternelle à cette rentrée scolaire aux :

- fondamentaux avec la poursuite du déploiement du plan maternelle,

-au bien-être et à la réussite des élèves avec le plan santé, les compétences psychosociales, la lutte contre le harcèlement mais aussi le plan santé (santé mentale, activité physique mais aussi usage raisonné du numérique à l'école) sans oublier la lutte contre les stéréotypes pour plus d'égalité entre les filles et les garçons ou encore le déploiement du programme EVAR(S) (éducation à la vie affective, relationnelle et (sexuelle).

Les **formations concernant les collaborations PE/ATSEM, mais aussi avec les professionnels de la petite enfance**, sont poursuivies et leurs thématiques continuent de s'enrichir dans le cadre de ces formations conjointes. Elles sont la résultante d'une volonté conjointe des IEN de circonscription et des maires des communes.

Une seule rentrée scolaire existe pour tous les élèves de 3 à 5 ans dans le cadre de l'année scolaire : **celle de septembre**. L'obligation de scolarisation (sauf demande d'instruction en famille acceptée par M. le DASEN) et donc d'assiduité concerne tous les élèves qui auront 3 ans et plus au plus tard le 31 décembre 2025. Des aménagements d'emploi du temps, destinés à mieux correspondre au rythme de l'enfant de 3 ans, peuvent toujours être demandés par écrit par les représentants légaux et adressés à l'IEN de circonscription à qui il appartient de l'autoriser, après avis du directeur de l'école de l'élève. Ces **aménagements ne peuvent concerner que les élèves de petite section, et seulement pour les après-midis. Ils peuvent être réguliers ou bien varier d'un jour à l'autre.**

La circulaire du 16 juillet 2024 sur les sorties et voyages scolaires apporte un assouplissement pour les taux d'encadrement des élèves de maternelle. **L'enseignant, accompagné d'un adulte**, peut se rendre avec sa classe, soit à pied, soit en car spécialement affrété pour la sortie scolaire, **sur un lieu situé à proximité de l'école pour une durée globale qui ne dépasse pas la demi-journée de classe. Au-delà de 24 élèves, la présence d'un adulte supplémentaire est recommandée.**

4) Les priorités au niveau départemental et les axes de travail pour l'année scolaire à venir :

Les classes de TPS s'établissent à 18 dans notre département à cette rentrée, elles continuent de bénéficier d'un accompagnement renforcé (stage de 6h et visites d'accompagnement par la mission maternelle) étant donné la pédagogie spécifique attendue au service des élèves.

L'accompagnement des écoles en RECT est proposé par la mission maternelle aux IEN CCPD qui le souhaitent avec leurs équipes enseignantes. Il porte sur les préconisations faites lors des évaluations d'écoles et sur une focale sur les liaisons GS/CP mais aussi petite enfance/école maternelle/familles par l'intermédiaire de deux mallettes téléchargeables à partir du site Internet de la mission maternelle 06.

En ce qui concerne l'organisation du service des ATSEM en temps scolaire, la **priorité est donnée aux élèves de TPS et PS** pour les aider notamment dans l'acquisition de leur autonomie (dont la continence). Il est possible d'organiser le service **d'une ATSEM pendant le temps scolaire sur deux classes de GS dédoublées** étant donné leur plus faible effectif, si cela est nécessaire.

La mission maternelle se concentrera cette année scolaire encore sur le **suivi des contractuels nommés en cycle un** en lien avec les besoins répertoriés par les IEN CCPD.

Le **séminaire académique maternelle** concernant les formateurs portera cette année sur la **lutte contre les stéréotypes** au cycle un, il aura lieu le 27 mars 2026 (date de repli le 3 avril 2026). Un déroulé plus précis vous sera apporté ultérieurement.

La **diffusion des bonnes pratiques et de l'actualité de l'école maternelle** continue grâce à trois temps forts de

communication annuels en direction des équipes pédagogiques du département par la diffusion d'une **émission de webradio maternelle** en partenariat avec le CLEMI.

Vous trouverez à cette adresse toutes les émissions précédentes : <https://capradio.ac-nice.fr/webradio-maternelle/>
Rendez-vous au premier trimestre pour la 1^{ère} émission qui vous parlera notamment du congrès AGEEM de juillet 2025 sur la **thématique « Education au développement durable ! »**. La date précise vous sera transmise par la lettre hebdomadaire. La mission maternelle tient à votre disposition du résumé du congrès et des ressources spécifiques en ce domaine sur l'adresse suivante : <https://filesender.renater.fr/?s=download&token=6818fecc-19fa-4c42-8d4e-63261da52692> (téléchargeable jusqu'au 18 septembre 2025).

Le partenariat avec l'AGEEM, association complémentaire de l'école publique, est poursuivi, à la fois dans le cadre **d'une journée académique de formation proposée par l'EAFC** aux enseignants volontaires des Alpes-Maritimes (samedi 11 octobre 2025 dans le Var) mais aussi par l'intermédiaire du dispositif « **la quinzaine de l'école maternelle** » et enfin grâce au **congrès national qui aura lieu en juillet 2026 à Poitiers** sur la thématique de la **Résolution de problèmes**. Des précisions vous seront données par lettre hebdomadaire au fil de l'année scolaire.

Enfin, vous trouverez en annexe à cette note de rentrée l'ensemble des formations, en nombre resserré, de la mission maternelle 06. Il vous appartient de vous inscrire individuellement auprès de l'EAFC (<https://www.ac-nice.fr/eafc>) : choisir « enseignants du 1^{er} degré » puis « Alpes-Maritimes » et enfin « le code » du ou des modules que vous retrouverez en PJ.

L'ensemble des membres de la mission maternelle 06 se joint à moi pour vous souhaiter une bonne rentrée et est à votre disposition pour répondre à vos questions et vous accompagner.

Laurent LE MERCIER
SIGNÉ

PJ : 2025 2026 formations mission maternelle 06